

Au Conseil Communal

Séance du 14 décembre 2022

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : M. Steve Lambelet, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. Dominique Jan et Mario Oliveira de Almeida. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Budget 2023. Préavis No 10/2022
6. Rapport de la commission Assainissement de tout le parc d'éclairage public. Remplacement des luminaires par des LED connectés. Préavis No 11/2022
7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
8. Nomination de la commission de gestion 2022
9. Nomination d'un délégué à l'ARAJ
10. Paiement des jetons de présences
11. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Suite à la démission de Mme Nicole Rapin, syndique, une élection complémentaire a eu lieu le 27 novembre dernier avec deux listes. Mme Josephine Rapin (PLR) a été élue et elle a été assermentée le 1^{er} décembre dans sa nouvelle fonction de municipale. M. Steve Lambelet, au nom du législatif, la félicite pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir.
Pour terminer, il témoigne sa gratitude à M. Smaïl Barouk, également candidat à cette élection, et le félicite pour son engagement.
- Le 30 novembre dernier, M. Steve Lambelet a pris part à la petite cérémonie de prise de congé de Mme Nicole Rapin durant laquelle il a pris la parole au nom du Conseil communal pour la remercier de son engagement.
- Il a participé à la soirée de la société de gymnastique en qualité de Président du législatif mais surtout en qualité de membre actif de cette société.
- Pour terminer, il souhaite plein succès aux nouveaux conseillers fédéraux récemment élus, soit Mme Elisabeth Baume-Schneider et Albert Rösti.

2. Assermentation

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes, le Président assermente M. Pierre-André Roche (PLR) en remplacement de Mme Josephine Rapin.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022

M. François Vessaz demande une correction à la page 5, 11^{ème} paragraphe, comme suit : « Il se demande pourquoi toutes les communes du SDIS Broye-Vully n'ont pas pu allumer ces feux, alors que le journal La Broye en annonçait uniquement deux, à Corcelles et à Missy, le soir du 31 juillet. Il s'inquiète d'un éventuel manque de personnel. »

Après cette modification, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Communications municipales

M. Daniel Givel

- Suite à l'élection de Mme Josephine Rapin, à qui il souhaite la bienvenue au sein de la Municipalité, M. Daniel Givel fait part de la réorganisation des dicastères, comme suit :

- M. Laurent Cosendai : finances, écoles
- Mme Josephine Rapin : environnement, aménagement du territoire
- M. Daniel Givel : administration générale, personnel, sécurité.

Quant aux différentes représentations, elles ont été réparties de la manière suivante :

- Coopérative Dumont et Fondation Oscar Detrey : M. Laurent Cosendai
- Coopérative du Grand-Chemin et FOREMS : M. Bernard Coucet
- Coopérative de la piscine : M. Olivier Cherbuin
- ARBV, Coreb et Codir AIEPV : M. Daniel Givel.

Ce dernier a également été nommé vice-syndic jusqu'au dépôt des listes agendés au 30 janvier 2023 ou jusqu'à l'élection officielle.

Pour terminer, M. Daniel Givel annonce que, d'entente avec ces collègues municipaux PLR et également M. Bernard Coucet, indépendant, il est candidat à la syndiculture.

M. Laurent Cosendai

- Il informe que les statuts de la Fondation Oscar Detrey ont été modifiés. L'article 5 stipule désormais :
 - Le Conseil de fondation est composé de minimum cinq membres, dont au minimum un membre provient de la Municipalité de Corcelles-près-Payerne.
 - Du vivant du fondateur, ce dernier fera partie du Conseil de fondation. A son décès, son poste sera repourvu par son épouse ou par un membre supplémentaire de la Municipalité de Corcelles-près-Payerne.
- Une commission consultative a été nommée par le Bureau du Conseil pour travailler sur la proposition de nouveaux statuts de l'ASIPE établie par le Codir. Diverses séances sont d'ores et déjà planifiées et les rapports de commissions devront être rendus à fin janvier.

M. Olivier Cherbuin

- Bouclement du préavis No 01/2012 Correction fluviale ECF, canal de dérivation de l'Arbogne. Crédit accordé fr. 746'000.--, coût réel des travaux fr. 411'073.25, différence - fr. 334'926.25.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- Lors des dernières vendanges, les droits de production ont été atteints à 86% pour les cépages rouges et à 75% pour les blancs. Le vin blanc de la récolte 2021 étant épuisé, comme l'année dernière, une mise en bouteilles précoce aura lieu fin janvier. Le Pinot Noir, l'Épesses ainsi que l'Ondoyant ont obtenu le label Terravin. Le Plant Robert a également reçu sa certification.

M. Bernard Coucet

- Selon les directives cantonales, chaque commune de moins de 5'000 habitants doit organiser un point de rencontre d'urgence (PRU). A Corcelles, ce PRU sera organisé au local de la voirie.

Mme Josephine Rapin

- Dans le cadre du PAcom, un questionnaire préliminaire a été rempli en collaboration avec le bureau Urbanité. Ce questionnaire est le premier pas dans la démarche de ce projet; il sera transmis à la commission ad'hoc avant Noël. En parallèle, un plan des qualités est en cours d'élaboration chez les urbanistes et la commission pourra travailler dessus dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

M. Pierre-André Rapin

- Le chantier à la rue Vers-chez-Cherbuin respecte le planning. Les travaux sur la chaussée vont se terminer avec la pose d'une première couche de bitume la semaine prochaine. A la reprise en 2023, les travaux de branchement des services aux propriétés et le réaménagement des places privées seront entrepris. Les travaux à l'impasse Clos-à-Pugin suivront.
- Le chantier à la ZI Morandi touche à sa fin et une première couche de bitume sera posée prochainement.
- Les oppositions au projet de giratoire ont toutes été levées et aucun opposant n'a utilisé son droit de recours. Les travaux débiteront dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

5. Rapport de la commission Budget 2023. Préavis No 10/2022

Sur proposition du Président ce point sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture du vœu et des conclusions par la présidente de la commission

- B) Discussions sur le préavis et les commentaires de la Municipalité
 - C) Discussions sur le budget par ordre administratif sans le passage en revue des rubriques ou chapitres
 - D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus et le plan des investissements
 - E) Discussion générale, discussion du rapport de commission, du vœu ou toute autre question oubliée à l'un des points précédents
 - F) Vote sur l'article 1 des conclusions
- A) La parole est donnée à Mme Méry Rüfenacht pour la lecture du vœu et des conclusions du rapport de la commission.
- B) Discussions sur le préavis et les commentaires de la Municipalité
 - C) Discussions sur le budget par ordre administratif

Compte 15.354 - Coopérative de la piscine

M. Cyrille Roux demande comment seront distribuées les entrées offertes par la Coopérative de la piscine.

M. Laurent Cosendai informe que la Commune est sociétaire pour 220 parts, soit un montant de fr. 11'000.--. La distribution se fera en fonction du nombre d'entrées reçues et une information publique sera faite en temps voulu.

Chapitre 18 – Transports publics

M. Cyrille Roux fait part de son constat concernant l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes dans ce chapitre au fil des années. Il demande si la Municipalité est inquiète de cet état de fait.

M. Laurent Cosendai précise que la Municipalité ne maîtrise pas ces montants. Ils sont calculés en fonction du nombre d'habitants et des dessertes de transports publics. Les recettes proviennent de la péréquation cantonale.

Compte 22.441 – Taxe sur le CO2

M. Cyrille Roux demande des précisions sur ce revenu.

M. Laurent Cosendai informe que ce montant est versé par la Caisse AVS en fonction de la masse salariale.

Compte 23.424 – Gains comptables sur estimations fiscales & ventes de titres

M. Cyrille Roux s'étonne des fluctuations et des différences conséquentes dans ce compte. Il demande des explications.

M. Laurent Cosendai explique qu'il s'agit de gains exceptionnels issus de la différence entre le prix de vente et l'estimation fiscale lors de la vente d'un objet. Aucun montant n'a été budgété car la Commune n'a plus beaucoup de terrain à vendre.

- D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus et le plan des investissements

A la lecture du plan des investissements nécessitant le recours à l'emprunt, M. Pierre-Yves Perrin constate que les travaux prévus dépassent le plafond d'endettement. Il demande à la Municipalité d'être attentive à cela et de prioriser certains projets à réaliser durant cette législature.

M. Laurent Cosendai prend note de cette inquiétude et rassure en disant que la Municipalité est tout à fait consciente du constat fait par M. Pierre-Yves Perrin. Il précise que ce tableau est un recueil d'intentions mais que tout ne sera certainement pas réalisé durant cette législature. Des projets pourront être redimensionnés voire abandonnés. Il rappelle que le Conseil communal a également un rôle à jouer dans le contrôle du respect du plafond d'endettement.

Pour terminer, M. Laurent Cosendai informe que la Municipalité a pris note du vœu de la commission et une information concernant le pédibus sera diffusée publiquement.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté.

6. Rapport de la commission Assainissement de tout le parc d'éclairage public. Remplacement des luminaires par des LED connectés. Préavis No 11/2022

La parole est donnée à M. Nicolas Ripoll pour la lecture des conclusions du rapport de commission.

M. Pascal Allenbach demande par quel moyen les nouveaux lampadaires seront connectés.

M. Pierre-André Rapin informe qu'ils seront connectés par ondes très faibles.

M. Pascal Allenbach comprend le changement de lampadaires par des LED mais déplore le système de connexion qu'il estime trop énergivore. Selon lui, une connexion par câble serait plus appropriée. Il informe qu'il votera contre ce préavis.

M. Damien Coucet quant à lui estime le montant prévu trop conséquent. Il trouve aberrant de changer des LED qui fonctionnent actuellement pour faire quelques économies par la suite. Il demande des explications sur ces changements.

M. Pierre-André Rapin est conscient que le montant demandé pour l'assainissement de l'éclairage public est important. Rapporté au point lumineux, il coûtera environ fr. 675.-- soit beaucoup moins élevé que ce qui est prévu dans d'autres communes de la région. Il informe que les offres reçues sont en dessous du prix estimé dans le préavis. De plus, les entreprises sollicitées ont pour but de faire de Corcelles un modèle pour d'autres projets.

M. Pierre-André Rapin dit encore que les LED existants auraient besoins de travaux d'adaptation dont le coût serait plus élevé que l'installation de matériel neuf. De plus, les éléments neufs seront garantis 15 ans alors que les installations actuelles ne bénéficient plus de garantie. En conclusion, il est économiquement plus avantageux de changer des lampadaires neufs plutôt que de les adapter.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 296'175.-- pour effectuer les travaux d'assainissement de l'éclairage public tels que présentés.

Art. 2

De financer ces travaux par les liquidités courantes.

Art. 3

D'amortir cet investissement sur 5 ans par le compte 43.3311 « amortissement sur éclairage public ».

7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

ARAJ – Mme Méry Rüfenacht

En date du 1er novembre dernier, l'assemblée générale de l'ARAJ a adopté le budget 2023 à l'unanimité. A relever : une stabilité et la maîtrise des coûts d'exploitation pour l'accueil préscolaire et l'accueil familial de jour ainsi qu'une augmentation de la subvention de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants). Un plan de développement futur de l'accueil familial de jour est demandé par la FAJE dans le but de revaloriser les métiers d'accueillantes et accueillants en milieu familial.

ASIPE – M. François Vessaz

Dans sa dernière séance, le Conseil intercommunal de l'ASIPE a adopté deux préavis. Le premier concerne l'acquisition de tableaux numériques pour les classes et le second un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau collège primaire à Corcelles. La discussion sur ce deuxième préavis a surtout porté sur le refus qu'une entreprise totale soit mandatée pour la réalisation de ces travaux. Ce projet de construction est prévu sur les parcelles communales sises à la rue du Collège.

SDIS – M. François Mauron

Un crédit d'étude de fr. 900'000.-- a été accordé par le Conseil intercommunal pour la construction d'une nouvelle caserne à Payerne.

L'Épaise – M. Thierry Buache

Le budget de fonctionnement 2023 a été adopté par le Conseil intercommunal. La participation de la Commune de Corcelles se monte à fr. 12'450.--. Le bureau Holinger a présenté le projet de construction aux membres présents.

ASIPE – M. Laurent Cosendai

En complément aux propos de M. François Vessaz, M. Laurent Cosendai informe qu'une séance réunissant le Codir et la Municipalité de Corcelles aura prochainement lieu pour discuter du plan partiel d'affectation prévu pour les parcelles concernées. Un préavis pour l'octroi d'un droit distinct et permanent sera soumis au Conseil communal en 2023.

8. Nomination de la commission de gestion 2022

Pour le groupe PLR, M. Cyrille Roux présente les personnes suivantes :

- M. Thierry Buache, président
- Mme Sandrine Rapin
- M. Damien Coucet
- M. Alain Monney
- M. Laurent Jaquemet
- M. Daniel Oulevey
- M. Stéphane Galley, suppléant
- M. Pascal Allenbach, suppléant

Le groupe PS et plus présente les personnes suivantes :

- M. Nicolas Ripoll
- M. Pascal Allenbach, suppléant

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité et acceptent leur mandat.

9. Nomination d'un délégué à l'ARAJ

En remplacement de Mme Josephine Rapin, Mme Mathilde Coucet est nommée en qualité de délégué à l'ARAJ.

10. Paiement des jetons de présences

La Secrétaire procède au paiement des jetons de présence. Les enveloppes des personnes excusées sont remises aux chefs de groupe.

11. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Yves Perrin demande qui sont les personnes qui font partie de la Fondation Oscar Detrey.

M. Laurent Cosendai informe que MM. Oscar Detrey, André Cherbuin, Alexandre Gorgerat, Mme Nicole Rapin et lui-même font partie de cette Fondation.

M. Daniel Duc informe que la salle d'attente de la gare du sud est fermée depuis quelque temps suite à des dégradations. Il explique que des groupes se réunissent dans ce local le soir et créent des débordements. M. Pascal Allenbach confirme ces dires.

La Municipalité, qui n'est pas au courant, en prend acte et restera attentive.

M. François Vessaz a constaté que les travaux de construction ont débuté sur le petit terrain à la rue du Collège. Il demande si la parcelle acquise vers le local de voirie sera aménagée en terrain de foot ou autre pour les jeunes.

M. Pierre-André Rapin informe que les travaux ont débuté plus rapidement que prévu. Une réflexion est en cours pour l'aménagement de la parcelle jouxtant le local de voirie et un préavis sera présenté au début de l'année 2023. Il s'agira certainement d'équipements multisports qui pourront être utilisés tant par les écoles que par les jeunes du village.

M. François Vessaz revient sur sa question concernant les feux de joie du 1^{er} août (cf pv 05.10.2022 p. 5) et la réitère.

M. Daniel Givel précise qu'il n'y a pas eu d'intervention à ce sujet lors du dernier Conseil intercommunal. Le feu a pu être allumé en octobre, donc pour lui tout est en ordre. Pour 2023, le SDIS s'est engagé à mettre le dispositif nécessaire à disposition de toutes les communes.

M. François Vessaz a pris connaissance qu'un crédit d'étude a été voté pour la construction d'une nouvelle caserne. La Municipalité de Payerne, par voie de préavis, demande la constitution d'un droit distinct permanent à son Conseil communal. A la lecture de ce préavis, M. François Vessaz est surpris qu'une location devra être payée pour l'utilisation de ce terrain alors que l'article 27 des statuts exige la gratuité.

M. Daniel Givel remercie M. François Vessaz pour son intervention. Le seul terrain disponible pour la construction de cette caserne appartient à ArmaSuisse. Le paiement du loyer se fera en faveur de cette entité et non en faveur de la Commune de Payerne. Cette dernière ne fera pas de profit sur cet objet.

M. François Vessaz trouve que cette manière de procéder est contraire aux statuts du SDIS. Il regrette qu'on laisse qu'il y a une année, lors de l'acceptation des nouveaux statuts du SDIS, le Codir affirmait que cette opération serait gratuite alors qu'il y a maintenant des compensations financières qui sont prévues.

M. Laurent Cosendai remercie le Conseil communal d'avoir accepté le budget pour l'année 2023. La Municipalité s'engage à le respecter.

M. Damien Coucet remercie quant à lui la Municipalité d'avoir accédé à sa demande en publiant dans le dernier Corçall'info les horaires relatifs à la tranquillité publique.

Pour terminer, M. Daniel Givel prend la parole pour le traditionnel message de fin d'années et les vœux de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 02.

Approuvé en séance du 8 mars 2023

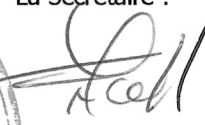
Le Président 2022-2023 :



S. Lambelet



La Secrétaire :



F. Moll